

LAP

MAGAZINE
LE SUPPLÉMENT

LA REVOLUTION C'EST
QUAND L'EXTRAORDINAIRE
DEVIENT QUOTIDIEN (CHE)

SUPPLÉMENT DE LAP N° 566 - MAI 2018 - 1,90 € - CPPAP 0120 S 07264 ISSN 1278 5450 - WWW.SNETAA.ORG



AP N° 566 | MARS-AVRIL 2018

INTERVIEW CROISÉE

**LE PÈRE DU BAC PRO POSE SON REGARD SUR
LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT PRO**

VIOLENCES EN LP

ENCORE UN LYCÉE QUI BASCULE EN GALLIENI !

Ronce
les
Bains

Congrès 

du 22 au 25 mai 2018

37^{ème} congrès national



ÉDITO

Le ministre aurait prévu de faire ses annonces sur la réforme de l'enseignement professionnel à la toute fin du mois de mai. Depuis le temps qu'on nous l'annonce, on lui conseillerait bien de prendre encore beaucoup de temps... Attention à « la réforme de trop »...Ça compte dans un bilan politique... L'opinion aujourd'hui malléable peut devenir redoutablement assassine... ou déagiste. J'en ai tellement connu des ministres se casser le nez définitivement à cause de la voie pro... Enfin, moi ce que j'en dis, ce n'est qu'un point de vue de bon sens d'un p'tit PLP !

Les gesticulations « politico-médiatiques » de « l'entre-soi parisianiste », le diktat de l'instantanéité et des *fake news* ne nous font pas perdre le nord. On défend pas à pas les PLP sur le terrain et on porte leurs mandats. Pour eux et pour personne d'autre. Alors... bien sûr, partout on va lire : « favoriser l'apprentissage », « développer l'apprentissage ». Même si l'opinion croît aux boniments sur des prétendus miracles sur nos élèves (pas des élèves hors-sol, non, des vrais, en chair, en os, souvent fort cabossés. Et qui cabossent !), notre position sur l'apprentissage n'a aucune raison de bouger d'un iota. Car elle est de bon sens. Étayée. Juste ! Alors « n'ayons pas peur » ! Je fais le pari que quoi qu'ils disent tous, quoi qu'ils fassent tous, ça ne marchera pas ! Pourquoi ? Parce qu'aucun commerçant, aucun artisan ne se coltina les cabosseurs de Gallieni. C'est clair, c'est simple. C'est imparable.

Le SNETAA, lui, il va continuer à être tranquille, ferme, combatif, en réaffirmant nos mandats historiques pendant notre congrès national qui s'ouvre ce mardi 22 mai. Si Jupiter est ce qu'il est, on ne va pas se prendre pour Éole : on ne va pas vendre du vent, de l'espoir vain ou barguiner des poncifs éculés mais on va s'organiser, se mobiliser, pour changer la vie des salariés qu'on représente. Celle des PLP, des CPE, titulaires ou contractuels.

D'abord, le SNETAA-FO appelle chacun à grossir les mobilisations du 22 mai pour défendre la fonction publique, le statut général, nos statuts particuliers de PLP et de CPE. Défendre notre boulot ! Le SNETAA se bat pour recouvrer le respect qui est dû à chaque enseignant, pour obtenir d'autres conditions de travail car notre seuil de tolérance « à l'inferral » a été largement franchi. Et pour un salaire enfin digne !

Aux PLP, aux CPE, je veux vous dire que si vous êtes SNETAA-FO alors vous avez la garantie d'être écoutés, respectés, défendus. Avec une efficacité concrète ! Vous trouverez partout, du bahut jusqu'au ministère, des collègues qui se mettent en quatre pour vous défendre, très souvent avec succès (oui, très souvent ! C'est l'efficacité du syndicat qui compte, crédible et majoritaire). Bien sûr, on va se battre ! Et on se bat !

Et soyons assurés d'une chose : tant qu'il y aura le SNETAA-FO, il y aura un enseignement professionnel au sein de l'École de la République et le corps des PLP fonctionnaires d'État. Pour eux, c'est l'assurance d'un parapet sûr contre les aléas professionnels. Alors, qu'ils s'agitent tous, qu'ils causent tous ! Qu'ils fassent du bruit. Nous, adhérents du SNETAA-FO, nous sommes déterminés, solides, engagés et on se bat pour réenchanter la vie des PLP et des CPE. C'est possible car je connais nos forces.

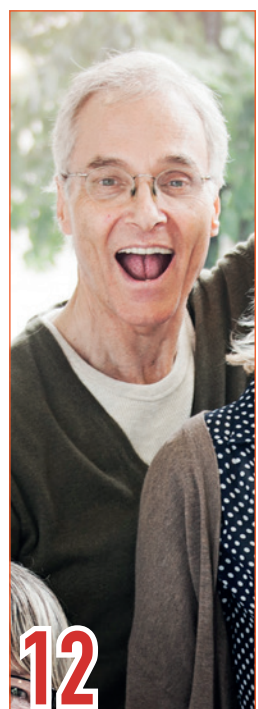
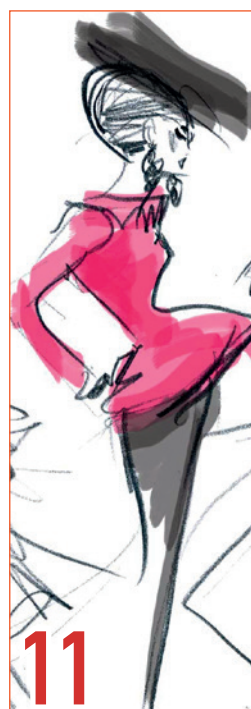
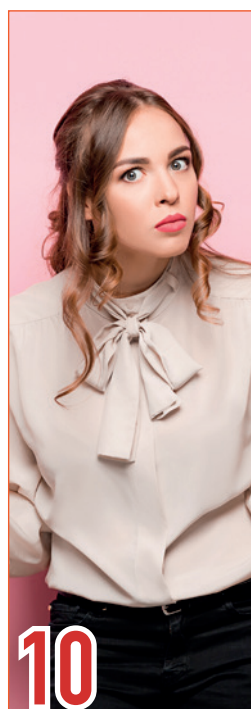
Ce n'est possible qu'avec vous. Alors profitez du tarif de présyndic pour dès maintenant renouveler votre adhésion ! Pour se redonner toutes les chances pour reconquérir la fierté et le bonheur d'être Professeur de Lycée Professionnel ! Notre référendum à nous, c'est celui-là : voulez-vous une autre vie de salarié que celle qu'on subit et celle que le Tout-Paris mijote depuis des lustres ? Voulez-vous être défendus ? Voulez-vous être entendus ? Voulez-vous gagner les combats que vous menez ? En adhérant, vous votez « OUI » et vous vous donnez de réelles perspectives de conquêtes !

« Groupons-nous... », adhérons !

Pascal VIVIER
Secrétaire général



SOMMA



IAP
MAGAZINE

CE SUPPLÉMENT DE L'AP N° 566 EST UNE PUBLICATION DU
SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ACTION AUTONOME **FORCE OUVRIÈRE**
24 RUE D'AUMAIE 75009 PARIS

IRE



ACTUALITÉS

MEDEF, TAXE D'APPRENTISSAGE, ANNULATION DES SERVICES, RÉFORME DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

06

ÉDUCATION

L'ÉCOLE COMME ASCENSEUR SOCIAL

10

TÉMOIGNAGE

LES ARTS APPLIQUÉS EN LYCÉE PRO

11

MÉTIER

LAURÉATS DES CONCOURS 2018

12

BRÈVES

L'ACTUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT PRO

13

CULTURE

ÇA SE PASSE PRÈS DE CHEZ VOUS

14

RÉDACTION

SNETAA-FO 24 rue d'Aumale 75009 Paris | Tél.: 01 53 58 00 30

CPPAP 0120 S 07264 ISSN 1273 5450

Directeur de la publication : Pascal VIVIER

Responsable éditorial : Alain-Romain NITKOWSKI

Directeur artistique : Wanderson RIBEIRO

Coordination éditoriale : Brigitte VINCENT-PETIT

Secrétariat de rédaction : Fabienne YORO

Mise en page : Djenaba WÉLÉ, Tony GIRARDIN, Lucas BONNE

Illustrations : Colm, Zaitchick

Images : 123rf.com

Imprimé en France

MEDEF

L'APPRENTISSAGE AU PAS DE COURSE!



En attendant l'annonce par le ministre de l'Éducation nationale de la réforme portant sur la voie professionnelle, le Medef a récemment déclaré : « Notre obsession collective du tout académique [sic], illustrée par l'objectif de 80 % d'une classe d'âge au bac, a démonétisé des métiers essentiels, magnifiques, mais plus tournés vers la pratique. Dramatique erreur ! Face à ce gâchis, nous devons remettre l'apprentissage au centre du village. » Encore une illustration, s'il en fallait, de l'éternel raccourci entre « nécessité de la formation à des métiers » et « apprentissage »...

Ainsi, l'organisation patronale se tient prête, dans le droit sillon du gouvernement, à travers un programme intitulé « Apprentissage et alternance : tous mobilisés pour redonner leurs lettres de noblesse à ces voies d'excellence ». Ce programme est élaboré autour de 2 actions :

- 1 « Les Taffeurs » où, dans un clip réalisé par un participant à une émission de télé-réalité (lui-même apprenti dans l'événementiel, selon le Medef), cinq apprentis sont retenus lors d'un casting pour participer en tant qu'acteurs pour changer le regard des jeunes sur l'apprentissage ;
- 2 la plateforme *Tomyjob* comprenant des outils destinés à valoriser le développement de l'apprentissage.

S'ajoute à tout ça un baromètre sur la perception de l'apprentissage par les chefs d'entreprise.

Le Medef feint d'ignorer que la voie initiale sous statut scolaire est une voie d'excellence ou il la méprise ouvertement ? Quoi qu'il en soit, le SNETAA-FO n'a pas attendu pour se mettre en ordre de marche contre l'apprentissage et pour défendre nos LP, nos formations telles qu'elles existent et les PLP !

TAXE

D'APPRENTISSAGE : QU'ATTENDRE DE LA RÉFORME PRÉVUE CETTE ANNÉE ?

Dans le projet de loi « liberté de choisir son avenir professionnel » soutenu par la ministre du Travail et en discussion au Parlement jusqu'à fin juin, la taxe d'apprentissage est remplacée par une « contribution unique relative à la formation professionnelle et à l'apprentissage », comprise entre 0,8 % et 0,85 % de la masse salariale.

Ce prélèvement financier permettrait de collecter plus de 4 milliards d'euros par an. Cette contribution devrait être quasi intégralement reversée aux CFA et UFA, en fonction du nombre de contrats signés. Les branches professionnelles détermineront le « coût contrat » de chaque diplôme ou titre professionnel. Les régions resteraient les financeurs de nos LP, SEP et EREA.

Aujourd'hui, l'apprentissage représente 8,2 milliards d'euros par an selon le rapport de France Stratégie. Il est financé par l'État (2 milliards), les entreprises (3,8 milliards) et les régions (1,8 milliard).

Les entreprises versent la « taxe d'ap-

prentissage » en fonction de leur masse salariale ; 51 % sont redirigés vers les Régions, 26 % vers les centres de formation d'apprentissage (CFA ou UFA) et 23 % vers des organismes de type grandes écoles et universités (le hors quota).

L'enjeu de cette réforme concerne une partie de ces 23 % (environ 2 milliards d'euros) qui sont reversés en partie dans nos LP, SEP, EREA et parfois SEG-PA lors de campagnes de collecte de la taxe d'apprentissage. Cette ressource permet d'abonder les budgets de l'enseignement professionnel à travers le service AP (activités pédagogiques).

La rémunération des établissements au contrat d'apprentissage deviendra un véritable enjeu financier au détriment des conditions de travail des professeurs. Pour le SNETAA-FO,

l'intérêt financier des LP, GIP-FCIP et des rectorats ne doivent pas prévaloir sur les conditions de travail des PLP.

Pour le SNETAA-FO, la généralisation de l'apprentissage dans nos LP et sa prise en compte dans les effectifs élèves signifieraient une dégradation de nos conditions de travail si elle n'est pas maîtrisée : le risque de mixité des publics (apprentis et élèves dans la même classe avec des rythmes différents), les apprentis pris en compte dans les DGH des établissements (fin des rémunérations en heures supplémentaires pour les PLP), l'augmentation nombre d'élèves à gérer (conseils de classe, multiplication des réunions...), l'ouverture et la fermeture de sections en fonction des desiderata des entreprises, la fermeture de postes...



ANNUALISATION

DES SERVICES : UNE QUESTION TOUJOURS EN SUSPENS

Intégrée au rapport Mathiot sur la réforme du Lycée, la question sur l'annualisation des services n'a pas encore été tranchée par le ministre de l'Éducation nationale. Régulièrement énoncée dans les rapports de la Cour des comptes, au même titre que le passage à la bivalence et le renforcement du rôle des chefs d'établissement, cette annualisation, associée à une organisation de l'année scolaire en semestres, permettrait au ministère de répondre à l'objectif d'une réduction des dépenses budgétaires par la diminution de postes.

Le principe de l'annualisation du temps de travail des enseignants figurait déjà de façon bien affirmée dans le livre que J.M. Blanquer avait publié en 2016. Cette idée côtoyait aussi celle du recrutement et de la gestion des enseignants par les chefs d'établissement.

Avec les mesures prioritaires déployées pour le primaire, l'objectif du programme du Président de la République de réduire sévèrement le nombre de postes dans la fonction publique ne peut que se rabattre sur le secondaire. La réforme du lycée nécessitera aussi un minimum de stabilité de personnel, au moins dans un premier temps, pour son lancement. Que reste-t-il dans la ligne de mire ?...

Le SNETAA-FO fera entendre ses arguments pour la défense de nos LP et des PLP !



ON
CONNAIT
LA
CHANSON.

RÉFORME

DE LA VOIE PROFESSIONNELLE : ON NE VOIT TOUJOURS RIEN VENIR !



D'abord annoncée en avril, puis pour début mai, la voici repoussée à fin mai... si tout va bien ! Une réforme que va connaître notre voie professionnelle n'aura jamais fait l'objet d'autant de précautions et de prévention, tellement il est vrai que la tâche est ardue.

Il faut d'abord composer avec les personnels, au premier rang desquels se trouve leur premier représentant, le SNETAA-FO ! Nous avons l'opportunité d'être considérés, en plus de notre fédération, comme interlocuteur privilégié. Et ce ne sont pas les audiences qui manquent : avec le ministre, son directeur de cabinet, sa conseillère sociale, le directeur général de l'enseignement scolaire et ses services, le directeur général des ressources humaines. Tant séparément que tous réunis, le SNETAA-FO les a rencontrés à l'occasion de dizaines d'audiences depuis le lancement de la consul-

tation Calvez/Marcon puis la concertation, que ce soit les matins, les midis ou en soirée ! Mais le ministère doit aussi ménager les autres acteurs qui ont partie liée avec la voie professionnelle, comme les représentants patronaux, les Régions, le ministère du Travail, celui du Budget... Bref, le ministre Blanquer a fait de ce chantier sa seconde priorité : il lui faut maintenant assumer cette complexité pour mener à bien son projet, sans faire fi de ce qui marche, de l'excellence de la voie initiale. Et puis, le SNETAA-FO ne se contente pas de ce rapport direct avec le ministère puisque chaque fois que ses positions peuvent être entendues et défendues auprès des parlementaires ou des médias, il s'y colle !

Toutefois, rien ne semble prêt. Tous nos interlocuteurs ont pu constater que le SNETAA-FO reste attaché

à la voie initiale sous statut scolaire contre l'apprentissage, aux diplômes nationaux contre les blocs de compétences, au maintien de la seconde professionnelle, au rôle éminent du CAP qu'il faut développer, au diplôme intermédiaire, à l'orientation précoce, au statut des PLP... Il le fait avec conviction et depuis toujours, sans avoir varié dans ses positions, attitude que les autres syndicats n'adoptent pas forcément. Les décisions prises prochainement par le ministère seront capitales ; le SNETAA-FO les combattrait si elles mettent en péril l'avenir de la voie professionnelle, donc celui de nos élèves et des PLP !



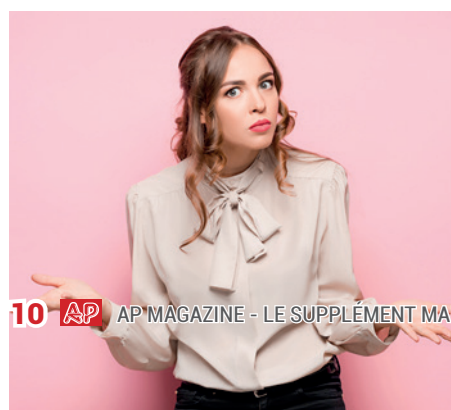
L'ÉCOLE

COMME ASCENSEUR SOCIAL

Dans une société souvent considérée comme en perte de repères, l'École est, depuis une trentaine d'années, régulièrement pointée du doigt sur ses difficultés à atteindre son objectif fédérateur autour des valeurs républicaines et de moteur de promotion sociale.

Le CNETCO démontait récemment le « mythe de l'égalité des chances de notre système éducatif » pour lui substituer l'image d'« une fabrique de l'injustice scolaire ». Mais comment valoriser et soutenir l'action quotidienne des collègues dans les zones les plus fragiles de notre territoire dans l'accomplissement de leur mission ? Et pourquoi pas en sondant les premiers concernés, les élèves par exemple ?

C'est la démarche privilégiée par l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire dans le cadre d'une « enquête réalisée auprès de 7000 lycéens visant à mesurer leur degré d'adhésion à des thèses et pratiques radicales ». Il en ressort que les



jeunes ont encore des « attentes très fortes (...) à l'égard de l'École », même chez les lycéens venant d'« établissements très populaires » et quelle que soit l'origine sociale ou ethnique des parents. Pour eux, l'École n'est pas un facteur inéluctable de reproduction sociale. Bien au contraire, elle est considérée comme un tremplin vers leur propre avenir professionnel et personnel : « Ce sont en effet les élèves des lycées très populaires qui considèrent plus souvent que les autres l'École comme utile pour leur vie future (78 % contre 75 %) et qui envisagent très majoritairement une situation future meilleure que celle de leurs parents (66 % contre seulement 39 % pour les élèves des lycées mixtes socialement). »

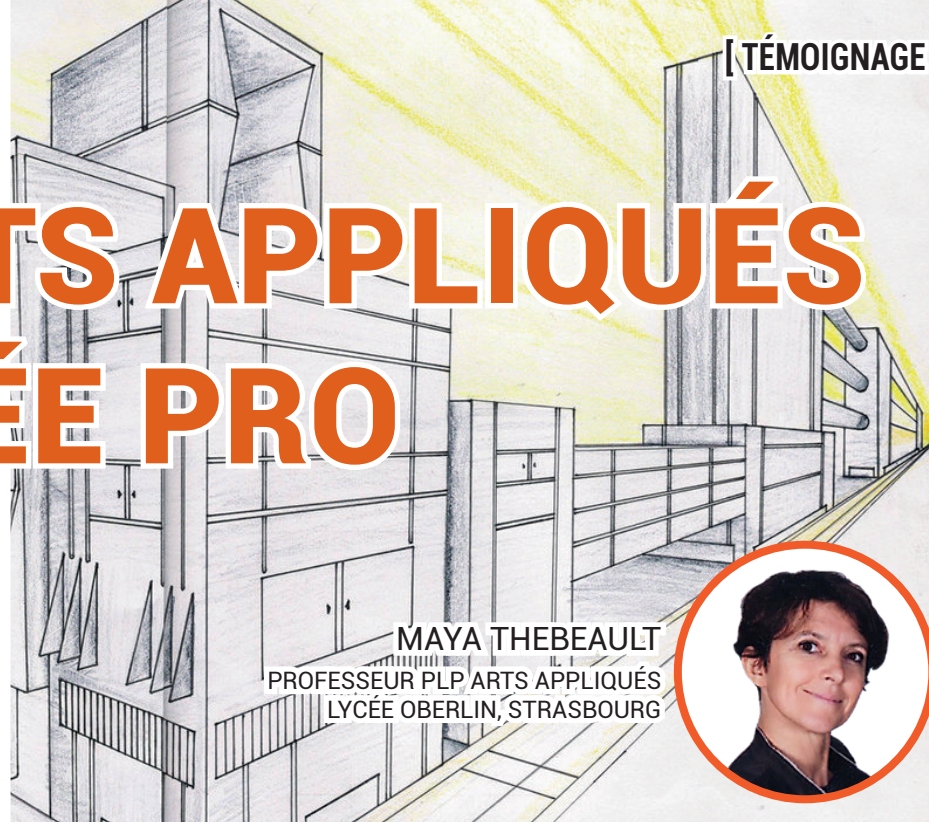
Parmi les autres aspects, si les élèves fréquentant les établissements « très populaires » ressentent une injustice de traitement scolaire plus marquée que les élèves des lycées socialement mixtes (25 % contre 17 %), ce sentiment est beaucoup plus prononcé lorsqu'il est rapporté au type de filière suivie. Ainsi, « les lycéens inscrits dans des filières professionnelles sont presque deux fois plus nombreux à déclarer avoir subi un traitement injuste à l'École ou au collège que les

lycéens fréquentant une filière générale ou technologique ». Se greffent à ce dernier point les parcours scolaires contrariés, les retards scolaires et orientations non choisies qui nourrissent d'autant plus le sentiment d'injustice dans le cadre scolaire.

C'est pourquoi au SNETAA-FO, nous devons impérativement poursuivre nos combats sur le terrain pour permettre d'offrir à tous les jeunes du territoire de véritables perspectives d'avenir et une fierté dans leur parcours de formation. Sans cette motivation, c'est l'ensemble de la structure scolaire et la société qui se retrouve fragilisée, ce qui conduit à des situations explosives, comme nous le voyons maintenant régulièrement signalé dans la presse à la suite du mouvement débuté au lycée Gallieni de Toulouse et maintenant au LP Tristan-Bernard de Besançon. La page ne sera pas tournée tant que des solutions stables et efficaces ne seront pas instaurées et les moyens nécessaires à leur application délivrés. Les situations d'urgence se multiplient dans de plus en plus d'établissements. Les ignorer, c'est livrer les élèves à un avenir incertain et les personnels d'éducation à un présent invivable. C'est inacceptable !

LES ARTS APPLIQUÉS EN LYCÉE PRO

[TÉMOIGNAGE]



MAYA THEBEAULT
PROFESSEUR PLP ARTS APPLIQUÉS
LYCÉE OBERLIN, STRASBOURG



Dans cette bonne vieille institution qu'est l'Éducation nationale où tout est plus ou moins chamboulé à chaque changement de gouvernement, sans qu'on consulte vraiment ceux qui vont au charbon, c'est à dire les enseignants, il me semble qu'il est important de prendre les devants pour rappeler que les arts appliqués sont indispensables à l'épanouissement des élèves des lycées professionnels.

Car, à quoi passe son temps l'élève lambda quand il n'est pas en cours et même quand il est en cours ?

Il regarde son téléphone, il envoie des texto, il va sur des sites, il prend des photos, il regarde des images de zapping sur des écrans...

Regarder des images est l'occupation favorite de l'adolescent.

Le cours d'arts appliqués est non seulement là pour décortiquer et analyser les images, leur composition, (la sémiologie), mais surtout pour faire entrevoir toutes les autres images bien plus pertinentes.

Les cours de communication visuelle initient les élèves à décrypter l'image de pub, les affiches de propagande, les campagnes pour la sauvegarde de la planète, les affiches contre le racisme... pour mieux comprendre

le monde qui les entourent.

Ma mission est d'élever ces jeunes en les faisant dessiner, car ils dessinent tous pendant cette heure privilégiée, ce moment différent, cet échange graphique entre parenthèses.

Dans le bruit et la fureur, j'essaie de les initier aussi au design de mode, au design d'objet, bref à la sociologie... car ils aiment tous dessiner quand ça a du sens.

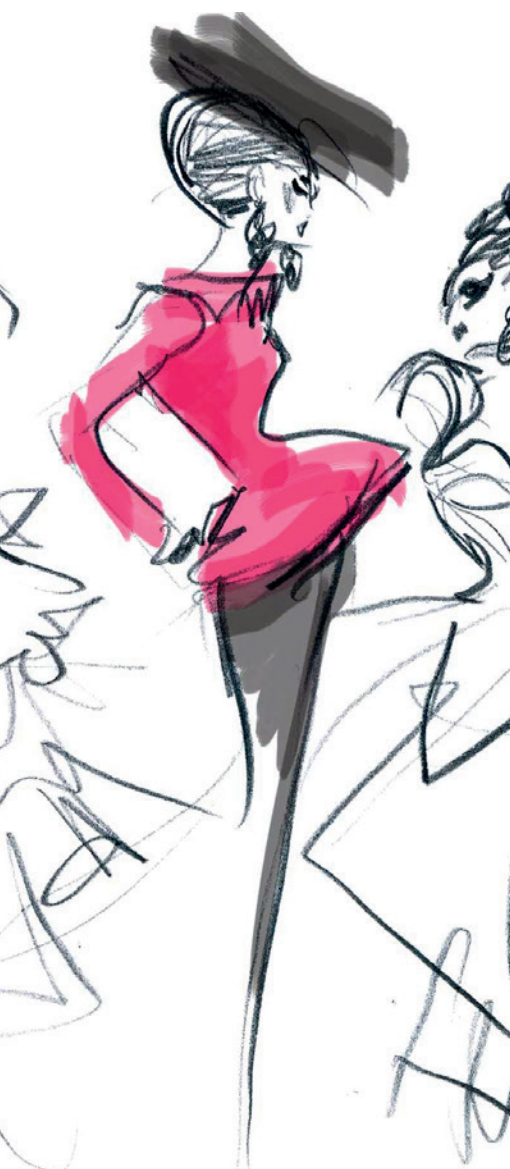
Ces cours sont bien sûr l'occasion idéale pour organiser des projets avec les autres matières. Car quoi de plus intéressant que de faire des liens entre les disciplines et de partir de la théorie pour aller vers la pratique ?

C'est pourquoi j'ai envie de défendre les arts appliqués, une discipline souvent mésestimée qui a déjà perdu une heure d'enseignement il y a quelques années.

Les élèves des lycées professionnels ont besoin d'être plus accompagnés que les autres. Les élèves des lycées professionnels ont aussi droit à la culture et aux arts appliqués !

DÉFINITION

Les arts appliqués en lycée professionnel : initiation au design d'objet, au design de mode, à l'architecture et à la communication visuelle.



LAURÉATS

DES CONCOURS 2018 : C'EST À VOUS !

La note de service concernant l'affectation des stagiaires lauréats des concours 2018 a été publiée au BO du 26 avril. Le SNETAA-FO vous conseille de la lire très attentivement si vous êtes directement concernés (admissibles et admis de tous les types de concours).

Il y a deux étapes OBLIGATOIRES pour TOUS les lauréats concours 2018 et TOUS les collègues en report de stage 2017.

La première est interacadémique, du 2 mai au 8 juin (midi). Les candidats doivent saisir leurs vœux sur le serveur SIAL pour chaque concours auquel ils sont admissibles (ou admis). Certaines pièces justificatives doivent être adressées au plus tard le 15 juin à la direction générale des ressources humaine du ministère de l'Éducation nationale à Paris. Les résultats d'affectations en académie seront diffusés selon les disciplines entre le 29 juin et le 9 juillet.

La seconde étape est intra-académique. Les stagiaires affectés devront saisir leurs vœux sur les « supports stagiaires » disponibles sur les serveurs académiques dédiés aux



stagiaires très rapidement car ces serveurs sont d'ouverture courte et le calendrier est propre à chaque académie. En principe, l'affectation des stagiaires en académie se fait avant fin juillet.

Si vous êtes concernés par cette procédure ou si vous connaissez des lauréats aux concours, n'hésitez pas à les mettre en contact avec le SNETAA-FO, soit dans votre académie soit au niveau national !

Pour vous aider, une brochure « spécial stagiaires » est en ligne sur le site national du SNETAA-FO. Vous pourrez

ainsi envoyer votre dossier aux élus nationaux qui pourront intervenir en cas de recours sur votre affectation.

Pour tout contact :

snetaanat@snetaa.org
ou
snetamut@gmail.com
ou
01 53 58 00 30.

L'affectation des stagiaires, c'est aussi l'affaire du SNETAA-FO, premier syndicat de l'enseignement professionnel, avec des élus dans toutes les académies !

DU NOUVEAU DANS LES PRIORITÉS DE MUTATIONS INTERACADÉMIQUES, OUI MAIS...

Jusqu'en 2017, le ministère s'est fait retoquer par le conseil d'État sur les différentes notes de service du mouvement inter contestant les barèmes et la notion de priorité d'affectation.

Le SNETAA-FO était demandeur de l'élargissement des seules priorités légales de mutation énoncées dans l'article 60 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 concernant toute la fonction publique d'État. Ce décret vient d'être

modifié et élargit désormais le champ des priorités légales à d'autres situations que le rapprochement de conjoint, le handicap et l'affectation en éducation prioritaire ou zone sensible.

Sont donc reconnues comme nouvelles priorités légales : la garde conjointe d'enfants en cas de divorce des parents, l'ancienneté de la demande et la répétition de cette même demande, la situation des agents touchés par un changement de carte scolaire, la situation de l'agent

affecté dans un territoire ou une zone rencontrant des difficultés particulières de recrutement notamment.

Malgré des avancées réelles, le SNETAA-FO considère que ces éléments ne permettront toujours pas, à tous les PLP qui le souhaitent, de muter sur leur vœu prioritaire si les possibilités d'entrée dans cette académie sont bloquées ou limitées.

BRÈVES

1.

LE PRÉLEVEMENT À LA SOURCE DÈS JANVIER 2019

L'impôt sur le revenu sera prélevé à la source à partir du 1^{er} janvier 2019. Dès que vous aurez déclaré vos revenus 2017 en ligne, et jusqu'au 15 septembre 2018, vous pourrez choisir vos options pour gérer votre prélèvement. Si vous déposez une déclaration de revenus papier, vous pourrez choisir vos options du 16 juillet au 15 septembre 2018.

Selon, le portail du ministère de l'Économie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics, il sera adapté à vos impôts vos changements financiers et familiaux au moment où ils se produisent, et non un an après. Pour les salariés ou les retraités qui perçoivent un revenu chaque mois, l'impôt sera dorénavant étalé sur douze mois et adapté automatiquement au montant des revenus perçus chaque mois. Il est aussi spécifié que le prélèvement à la source est sans effet sur le revenu fiscal de référence.

2.

QUAND LE TRAVAIL REND MALADE

Le travail, c'est la santé selon la chanson, mais pas que... Si le principe des risques psychosociaux est bien reconnu par la communauté scientifique, les moyens pour y remédier restent trop souvent insuffisants ou purement ignorés. Et pourtant, ces risques entraînent une part majoritaire des pertes de jours de travail en entreprise : de 50 à 60 % selon l'Institut national de recherche et de sécurité. Les conséquences physiques et psychologiques d'un contexte/environnement de travail complexe (surcharge de travail, de responsabilité, stress...), voire franchement hostile (harcèlement, violence...) sont dramatiques et se répercutent sur la qualité de vie personnelle des salariés. Et dire que ce fléau se propage relèverait presque de l'euphémisme...

3.

LES CHIFFRES DE L'ÉCONOMIE

BUDGET DE L'ÉTAT 2018 : 386,3 milliards d'euros | **PIB 2017** : 2 283,6 milliards d'euros courants | **PLAFOND SÉCURITÉ SOCIALE** : 3 311 euros/mois à partir du 01-01-2018 | **SMIC HORAIRE** : 9,88 euros à partir du 01-01-2018 | **CAPITALISATION BOURSIÈRE DE PARIS** : 1 547,84 milliards d'euros (au 10-01-2018) | **INDICE DES PRIX (BASE 100 EN 2015)** : 101,85 en décembre 2017 | **TAUX DE CHÔMAGE (BIT)** : 9,4 % au 3^e trimestre 2017 | **DETTE PUBLIQUE** : 2 226,1 milliards d'euros au 3^e trimestre 2017

25 %

des salariés français
sont en situation de
stress élevé (INRS)

Stress, harcèlement, épui-
sement professionnel, vio-
lence au travail : on ap-
pelle risques psychosociaux
(RPS), tout ce qui porte at-
teinte à l'intégrité physique
et à la santé mentale des
salariés dans l'entreprise.
Causant de multiples maux
et pathologies, qui vont des
troubles du sommeil à la
dépression en passant par
les troubles musculo-sque-
lettiques (TMS) et les ma-
ladies psychosomatiques,
ils sont le signe d'une réelle
souffrance au travail. Un
vrai fléau de santé publique,
au dire des spécialistes.
Selon les estimations de
l'INRS (Institut national de
recherche et sécurité), 50
à 60 % des jours de travail
perdus en France par les
entreprises seraient liés à
ces fameux RPS.

LECTURE



Nora Bussigny est surveillante dans un collège REP d'une banlieue sensible.

Le regard de cette étudiante de 23 ans nous éclaire sur la vie d'un établissement scolaire classé « éducation prioritaire ».

Dans cette plongée en immersion, nous allons côtoyer des profs souvent impuissants, un principal très tolérant, des « CPE » et des « pions » dépassés par la violence quasi quotidienne, et de nombreux élèves à la dérive...

« *Surveillante : journal d'une pionne de banlieue* », collection *Témoignage*, FAVRE éditions.

EXPOSITION



PRIX ET FESTIVALS



Le Prix Jean Renoir des Lycéens met l'accent sur l'engagement des lycéens en tant qu'acteurs et membres de jury dans le processus de choix du film.

L'opération ne se limite pas à l'attribution d'un prix mais cherche à éveiller et à entretenir chez les lycéens un intérêt pour la création cinématographique contemporaine,

stimuler leur capacité à émettre un jugement critique sur une œuvre ainsi qu'à confronter leur point de vue avec celui de leurs pairs.



ACTUELLEMENT AU CINÉMA



FICHE DE MISE À JOUR ET D'INSCRIPTION 2018-2019

Nom
 Nom de jeune fille
 Prénom
 Date de naissance
 Adresse
 Code postal Ville
 Tel. fixe Tel. portable
 Adresse mail :

VOTRE SITUATION ADMINISTRATIVE

- Hors Classe Classe Normale Retraité
 Stagiaire Classe exceptionnelle
-
- PLP AED / EAP Professeur Contractuel
 CPE Sans solde DDFPT
 Discipline Autre

VOTRE ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE 2018/2019

- Lycée Professionnel SEGPA (Collège)
 Lycée Polyvalent (SEP) EREA
 Autre
- N° d'Établissement :
 Académie :

JE CALCULE MA COTISATION

Cotisation en fonction de mon grade

Quotité : Échelon :

Je choisis le mensuel papier du SNETAA-FO :

OUI + 25 € (pour frais de traitement et de port)
 NON (merci de bien indiquer votre adresse mail)

TOTAL : €

À retourner dûment complétée et accompagnée de votre chèque au SNETAA-FO 24 rue d'Aumale, 75009 Paris

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Ma cotisation est un paiement récurrent qui sera prélevé le 1^{er} du mois. Je suis libre de modifier, suspendre ou arrêter ce prélèvement à tout moment.

COMPTE À DÉBITER

IBAN - IDENTIFIANT INTERNATIONAL DE COMPTE BANCAIRE

BIC - CODE D'IDENTIFICATION BANCAIRE

Le code BIC peut contenir 8 ou 11 caractères.

N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE VOTRE RIB AVEC VOS CODES IBAN ET BIC !

Fait à :
 Le

SIGNATURE (obligatoire) :

Nom et adresse du créancier :
 SNETAA-FO, 24 rue d'Aumale - 75009 Paris
 N° Identifiant Créancier (ICS) : FR23ZZZ540565

UNE ADHÉSION DE
127 €



-66% DE DÉDUCTION FISCALE

COÛT RÉEL
43,18 €

En signant ce formulaire mandat, vous autorisez le SNETAA-FO à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, conformément aux instructions du SNETAA-FO. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus vite dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

TARIF MÉTROPOLE

Éch.	Classe normale	Hors classe	Classe exceptionnelle	Non-titulaires	
1	127 €	242 €	288 €	Indice	Cotisation
2	173 €	261 €	303 €	moins de 450	81 €
3	179 €	272 €	315 €	de 450 à 500	111 €
4	198 €	292 €	331 €	de 500 à 700	135 €
5	206 €	309 €	HA : 349 €	au delà de 700	158 €
6	212 €	321 €		Cotisations Uniques	
7	222 €			Sans solde	29€
8	233 €			EAP	49€
9	247 €			Stagiaires	99€
10	265 €			Retraités	136€
11	281 €				

POURQUOI SOUTENIR NOS ACTIONS ?

Une cotisation annuelle au SNETAA-FO de 127 € ne vous coûte finalement que 43,18 € après déduction fiscale, soit 3,60 € par mois ! C'est l'équivalent de 4 baguettes de pain !



Un syndicat, c'est comme la santé, ça s'entretient ! Alors, **ADHÉREZ AU SNETAA-FO !**

Juste pour vous

110€

**Offert sur votre
syndicalisation
2018-2019**

**SE SYNDIQUER,
C'EST AUSSI
SE MOBILISER !**